



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET DE LA RÉGLEMENTATION
Bureau de l'Environnement
PR/DAGR/2007/N° 213

ARRÊTÉ
portant désignation du président et des membres du bureau du Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques des établissements DRT/GRANEL de CASTETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS

Le Préfet des Landes,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code général des collectivités locales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu l'arrêté du 13 décembre 2006 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques des établissements DRT/GRANEL de CATETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS,
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Est désigné à la fonction de président du Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques des établissements DRT/GRANEL de CATETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS : M. Gérard SUBSOL.

Article 2 :

Sont désignés à la fonction de membres du bureau du Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques des établissements DRT/GRANEL de CATETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS :

- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche ou de l'environnement ou son représentant
- Le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant
- M le Maire de LESPERON
- M Marc VINCENT, conseiller municipal de VIELLE-SAINT-GIRONS
- M Marcel PAREILH-PEYROU
- M Serge LAGUIAN
- Mme Noëlle SOUDAN
- M Christian LAGOUEYTE
- M Christophe LAUGA
- M Jean-Marc LARREDE

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 26 MARS 2007

Le Préfet

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

✓ L 11 4 - -

Boris VALLAUD